

Achat cd dans un magasin biocoop

Par **peanchrystine**, le **08/06/2012** à **12:32**

Bonjour, j'ai acheté la semaine dernière un cd dans un magasin biocoop.

Le souci c'est que le cd que j'ai acheté faisait parti de ceux que l'on ne pouvait pas écouter sur le présentoir et il s'avère qu'il ne me plait pas du tout, aucun titre.

Le problème c'est que j'ai enlevé le céllophane du cd et le vendeur ne veut pas me le reprendre ni l'échanger .J'ai joins le message ci dessous.

le prix du cd 20 euros quand même...

est ce que je peux faire quelque chose ou pas ?

merci pour votre réponse.

Cordialement.

Christine

Bonjour,

Je vous n' ai pas répondu avant car Mme Valayé, la dépositrice de ces CD,n' était pas encore passée.

Malheureusement elle ne veut pas le reprendre car il est ouvert et ne peut pas le revendre.

Je suis désolé par je ne suis pas le gestionnaire de ces cd.

Les miens, on peut les ecouter avant d'acheter.

Le CD est à votre disposition à la caisse

Cordialement

Mr Chesneau

De : PEAN Christine Envoyé : vendredi 8 juin 2012 07:10

A: 'biocoopvernon@neuf.fr'

Cc: Objet: cd

| Importance : Haute |
|--|
| Bonjour monsieur CHESNEAU, vous deviez me rappeler concernant l'échange d'un cd que j'ai acheté dans votre magasin la semaine dernière, n'ayant pas d'appel de votre part, je me permets de vous adresser ce mail. |
| Merci pour votre réponse . |
| Cordialement. |
| Madame PEAN Christine |
| |
| |
| |

Par janus2fr, le 08/06/2012 à 13:31

Bonjour,

Pour un achat en magasin, vous ne disposez d'aucun droit de rétractation, que l'emballage soit ouvert ou pas.

Les magasins qui pratiquent l'échange ou la reprise le font uniquement à titre commercial. Dans votre cas, vous n'avez aucun moyen de contraindre le commerçant à reprendre ou échanger ce CD.

Par **peanchrystine**, le **10/06/2012** à **11:20**

Merci pour votre réponse , cela me servira de leçon , il ne m'aura plus comme cliente c'est clair !

cordialement

christine